

R.H.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida , le 23 novembre 1956.
de .

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 1969/A.I.



Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Affaire BIRIKUNZI RA
c/ SEGISHI.-

Monsieur le Chef MBANDA à Runyinya.-

Monsieur le Chef,

Suite à votre lettre du 21 novembre 1956, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous devez procéder encore une fois à l'exécution du jugement tel qu'il a été rendu par le tribunal du Mwami.

Je vous fais remarquer qu'il appartient au s/chef de la s/chefferie des intéressés, d'assurer le respect des décisions judiciaires; c.à.d. qu'une fois que vous aurez attribué à Birikunzira ce qui lui revient en vertu du jugement rendu par le tribunal du Mwami, le s/chef doit tenir la main sur cette exécution, il n'est pas question que le nommé SEGISHI s'empare encore une fois de ce qui lui a été enlevé par le jugement. C'est d'ailleurs une preuve d'un manque d'autorité de la part du s/chef, à ce que pareil cas puisse se produire. *Si l'exécution ainsi faite ne réussit pas, vous devez envoyer des policiers, et si celle*

L'Administrateur de Territoire,

ACKERMAN Fr,

ne réussit pas avec les policiers, faire appel à la F.P.

si/ Ackerman Fr,

Territoire y'Astrida
Chefferie ya Nyaruguru
n° 703.56/T.I

Runyinya le 22.II.56

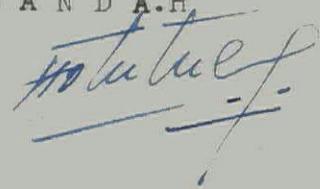
Kuli Bwana Administrateur utegeka Territoire

A S T R I D A.-

Kuli Bwana Administrateur utegeka Territoire,
Ndabamenyeshya nkurikije barua yanyu n° 1959/A.I
yo kuli 21.II.56 ko Birikunzira yahawe ibye yatsindiye Segishi abihabwa
n'Umutwale w'Intara KAYIHURA mu awaka wa 1951.

Ibitagenze neza kururwo rubanza nuko SEGISHI
hanyuma yubgo yongeye kubyenda abinyanze Birikunzira. Lero Segishi ntiyanga
ko tubyenda ngo tubihe umuburanyi we, gusa iyo tumaze kubitanga arongera
akabyenda. Simbona igituma twakongera gusubira mu aulimo Urukiko rwacu
rwarangije rubitegetswe n'Urukiko rw'Uwari.

Nijye Umutwale w'Intara M B A N D A. H.



R.H.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 7 septembre 1956.

O B J E T :

Exécution jugement
Affaire SEGISHI c/
BIRIKUNZIRA.

N° 1465 /A.I.

Au CHEF MBANDA à Runyinya.-

Je vous prie d'exécuter le jugement relatif à l'affaire SEGISHI c/BIRIKUNZIRA et éventuellement appliquer l'ordonnance 348/A.I.M.O.

Sinon veuillez me faire savoir les raisons pour lesquelles vous estimez ne pas devoir passer à l'exécution.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
GILLET A?



N° 703.56/T.I.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à A S T R I D A.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance suite à votre lettre n°1959/A.I. du 21.II.1956 que le nommé BIRIKUNZIRA a reçu du chef KAYIHURA en 1951 ce qu'il avait remporté dans son jugement contre le nommé SEGISHI.

Ce qui crochait dans ce jugement c'est que le nommé SEGISHI s'est de nouveau attribué ce qu'il avait perdu contre BIRIKUNZIRA. D'ailleurs SEGISHI ne refuse pas que nous accordions à Birikunzira ce qui lui est dû, seulement après avoir attribué à Birikunzira ce qui lui appartient, le nommé SEGISHI s'en empare encore une fois. Je ne vois pas pourquoi nous devons revenir sur le travail exécuté par notre tribunal sur ordre du tribunal du Mwami.

Le Chef de chefferie, MBANDA H,
sé/MBANDA H,

R.H.
RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE D'ASERIDA

Astrida, le 13 septembre 1956.

IMPAMVU:
Urubanza rwa SEGISHI
na BIRIKUNZIRA.-

N° 1542 /Justy A.I.

Kuli s/chef MIBIRIZI à Nyanza.-

Ndakumenyesha ko ugomba kunyohereza SEGISHI
azanye na BIRIKUNZIRA. Bagomba kuza bazanye impapuro zabo
zose zerekeye urubanza rwabo.

Ndashaka kuzababona kuwa gatanu ejo tarki
14/9/56 saa munani. Sinzababura.

L'Administrateur de Territoire,
ACKERMAN Fr,

R.H.

RESIDENCE DU ROYAUME
TERritoire D'ASTRIDA

Astrida, le 10 septembre 1956

IMPANVU;

Kohereza BSGISHI kuza
kunyitaba.-

N° 1527/a.1.

Kuli s/chori MIBIRI

a

N y a n z a.

Ndakumenyeshaga ko ugoroba kuhwina umugabo wo
kumusozi wawe witwa BSGISHI uritanye urubanza na BIRIABU-
MUNA akaza kunyitaba hano kubiro byanjye kuwa kane tariki
13/9/56 saa munani sinafite icyabuzaga.

L'Administrateur de Territoire,
ASTRIDA, R.P.,



Runyinya le 8 septembre 1956.-

Territoire d'ASTRIDA

Chefferie du NYARUGURU

n° 542.56/T.I

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

A S T R I D A.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En réponse à votre lettre n° 1465/A.I du 7.9.56. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre première lettre n° 1342/A.I du 6.8.56 interdisait le tribunal de Chefferie de revenir sur une décision prise par le Tribunal du Mwani et qu'il n'y avait donc pas lieu d'assurer l'exécution du jugement en question en faisant intervenir notre dernier jugement n° 1348 du 28.4.56 qui condamnait SEGISHI à une contrainte par corps d'une durée d'un mois conformément aux dispositions contenues dans l'article 26 de la 348/A.I.O.M.

Or l'intéressé ayant été ainsi condamné a été par vous élargi après un jour, alors qu'administrativement d'autres interventions étaient devenues inutiles, ce qui me faisait croire à un protectionnisme quelconque de sa part.

Cependant je vous serais gré de me donner des indications beaucoup plus claires pour exécuter ce jugement car je ne vois d'autre moyen que notre jugement évoqué ci-dessus.

Le Chef de Chefferie M B A N D A.H

